

Fiche d'examen au cas par cas pour les zones visées par l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

selon le R122-17-II alinéa 4 du Code de l'environnement

Mode d'emploi simplifié

Toutes collectivités compétentes sur la délimitation des quatre zones mentionnées à l'article L2224-10 du CGCT, communément appelés zonages d'assainissement, en voie d'élaboration, mais aussi de révision ou de modification sont concernées par la présente fiche d'examen au cas par cas.

La présente fiche est à renseigner et à transmettre, avec l'ensemble des pièces demandées, à l'attention du préfet de votre département, en sa qualité d'autorité environnementale, selon les obligations faites à la personne publique responsable conformément à l'article R122-18-I CE.

L'objectif de cette procédure d'examen au cas par cas est de permettre à l'autorité environnementale de se prononcer, par décision motivée au regard de la susceptibilité d'impact sur l'environnement, sur la nécessité ou non pour la personne publique responsable de réaliser l'évaluation environnementale de son plan.

Les informations transmises engagent la personne publique responsable et font l'objet d'une publicité sur le site internet de l'autorité environnementale.

Pour plus d'explication se reporter à la note d'accompagnement.

À renseigner par la personne publique responsable

Questions générales

Nom de la collectivité ou de l'EPCI compétent	Nom de la personne publique responsable
GRAND CHAMBERY	Jean-Maurice VENTURINI

Zonages concernés par la présente demande	
Les zones d' assainissement collectif où la collectivité compétente est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> non
Les zones relevant de l' assainissement non collectif où la collectivité compétente est tenue d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> non
Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;	Oui - non
Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.	Oui - non

Présentation de votre démarche et des motifs de la mise en place/révision de ce (ces) zonage(s)

Grand Chambéry a lancé une révision de son zonage d'assainissement en 2016 sur les 24 communes de l'ex Chambéry métropole dans le cadre d'une révision périodique. Sur le territoire ex communauté de communes des Bauges, un schéma directeur d'assainissement a été lancé en 2015. Après la fusion des deux territoires en 1/1/2017, une harmonisation des démarches a été entreprise, avec la finalisation du schéma sur les Bauges, et la réalisation (Bauges) / modification (Chambéry métropole) du zonage d'assainissement sur l'ensemble du territoire de Grand Chambéry, avec la même méthodologie.
(cf notice du zonage)

Caractéristiques des zonages et contexte

1. Est-ce une révision/modification de zonages d'assainissement ?

Oui non *en partie*

• Quelle est la date d'approbation du précédent zonage ?

28 mai 2008 (CMA)

Si oui, veuillez joindre les cartes de zonage existantes ;

• Dans le cas d'une extension éventuellement envisagée d'un ou plusieurs zonages, dans quelles proportions ces zones vont-elles s'étendre ?

8 ha pour les suppléments zones en ASST collectif

(Environ en ha)

1. Quel est le territoire concerné ? (joindre une carte du périmètre)

L'ensemble de Grand Chambéry (38 communes)

2. Le territoire est-il couvert par un ou plusieurs document(s) d'urbanisme ?

Si PLUi, préciser le contour de l'intercommunalité (ou joindre une carte) :

PLUi
PLU
Carte communale
Non
Plusieurs : ... PLU, ...
... P.S., ... P.M.U. ...

• Quelle est la date d'approbation du/des document(s) existant(s) ? *plusieurs*

• Si le(s) document(s) est/sont en cours d'élaboration / révision / modification, quel est l'état d'avancement de la démarche ? *PLU, mét projet fin 2019, enquête publique juin/juillet*

1. La réalisation/révision/modification de vos zonages est-elle menée en parallèle d'une élaboration/révision/modification du document d'urbanisme ?

Oui non

Expliquer l'articulation envisagée entre le document d'urbanisme et le(s) zonage(s) prévu(s) (traitement des questions d'assainissement par le document d'urbanisme, conséquences des ouvertures à l'urbanisation, ...) :

- Ajustement des zones à urbaniser en fonction de la densité par le réseau d'assainissement
- Ajustement du zonage d'assainissement aux contours des zones urbaines et à urbaniser.
supp. publique conjointe zonage / PLU id

2. Le(s) PLUi/PLU/carte communale, en vigueur, font/fait-il(elle) ou ont/a-t-il(elle) fait l'objet d'une évaluation environnementale ?¹

Oui - non - examen au cas par cas

3. Des études techniques (type : schéma directeur d'assainissement², étude sur les eaux pluviales, ...) ont-elles été, ou seront-elles, menées préalablement à vos futures propositions de zonages ?

Oui non

Préciser ces études :

- Schéma d'assainissement sur les Bauges (Melin - 2015-2018)
- Etude de révision du zonage d'assainissement sur ex-CMA (Hydrates 2016-2017)

¹ Selon le décret n°2012-995 du 23 août 2012 relatif à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme

² Attention : à ne pas confondre avec le schéma d'assainissement selon l'article L2224-8 du CGCT.

Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées

<p>4. Êtes-vous/intégrez-vous une commune en zone littorale (au sens de la loi littorale, y compris certains lacs)?</p>	<p>Oui - <input checked="" type="radio"/> non</p>
<p>5. Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'une zone de baignade ? dans ce cas un profil de baignade a-t-il été réalisé ? • d'une zone conchylicole ? • d'une zone de montagne ? • d'un périmètre réglementaire de captage (immédiat, rapproché/éloigné) d'alimentation en eau potable ? • d'un périmètre de protection des risques d'inondations ? 	<p><input checked="" type="radio"/> Oui - non - limitrophe <input checked="" type="radio"/> Oui - non - limitrophe <input checked="" type="radio"/> Oui - non - limitrophe</p>

Préciser lesquels : (joindre éventuellement une cartographie)
*Baignade : Kocheraives, Challes-les-Eaux / zone de montagne : massifs Bauges, Chartreuse, Epine
 Périmètres de captage : ensemble des captages avec DUP sur Grand Chambigny.
 Risques d'inondation : PPRi Leysse*

<p>1. Le territoire dispose-t-il :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de cours d'eau de première catégorie piscicole ? • de réservoirs biologiques selon le SDAGE ? 	<p><input checked="" type="radio"/> Oui - non <input checked="" type="radio"/> Oui - non</p>
---	---

Préciser lesquels : (joindre éventuellement une cartographie)
*Catégorie piscicole : ensemble des cours d'eau du bassin versant de Grand Chambigny
 Réservoirs biologiques : tête de bassin versant des cours d'eau.*

<p>1. Y a-t-il une zone environnementalement sensible à proximité telle que:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Natura 2000 ? • ZNIEFF1 ? • Zone humide ? • Éléments de la Trame Verte et Bleue (réservoir, corridors) ? • Présence connue d'espèces protégées ? • Présence de nappe phréatique sensible ? 	<p><input checked="" type="radio"/> Oui - non <input checked="" type="radio"/> Oui - non</p>
--	---

Préciser lesquelles : (joindre éventuellement une cartographie)
*Trame verte et bleue : corridor Bauges - Chartreuse
 Natura 2000 et Znieff : cf cartes en annexe*

Autres :

<p>1. Quel est le niveau de qualité de l'état écologique et de l'état chimique (très bon état, bon état, moyen, médiocre, mauvais)³ des masses d'eau réceptrices des eaux concernées par la présente demande, selon la classification du SDAGE au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nom de la(des) Masse(s) d'eau superficielle : <i>cf tableau en annexe</i> • Nom de la(des) Masse(s) d'eau souterraine : <i>Nappe Leysse - H. y. éno</i> <p>Si souhaité, vous pouvez préciser un niveau de qualité issu des point(s) de référence(s) nationaux connu(s), ou selon d'autres données à préciser (biblio, mesures locales)</p>	<p><i>cf tableau en annexe Bon état</i></p>
--	--

<p>2. Votre territoire fait-il l'objet d'application de documents de niveau supérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ? • Directive Territoriale d'Aménagement (DTA ou DTADD) ? • Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) ? 	<p><input checked="" type="radio"/> Oui - non <input checked="" type="radio"/> Oui - non <input checked="" type="radio"/> Oui - non</p>
---	---

Préciser lesquelles : *scot métropole Savoie*

³ L'information se trouve sur le site <http://www.eaufrance.fr> ou <http://www.lesagencesdeleau.fr/>

Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées	
Autres :	
1. Pensez-vous que votre territoire sera soumis à une forte urbanisation ?	<input checked="" type="radio"/> Oui - <input type="radio"/> non
Précisez : <i>densification de l'habitat (diminution des surfaces à urbaniser) dans un contexte de croissance de la population.</i>	
2. Quel est le type principal des réseaux de collecte des eaux usées sur votre territoire?	<input checked="" type="radio"/> Séparatif <input type="radio"/> Unitaire
Autres : <i>unitaire sur quelques courtes-trong, dont Chambéry</i>	
3. Disposez-vous d'une carte d'aptitude des sols à l'infiltration ?	Oui <input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> non
4. Existe-t-il des ouvrages de rétention des Eaux Pluviales sur le territoire concerné par le zonage ?	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> non

Si vous disposez de la compétence relative à la planification et/ou gestion de l'assainissement collectif et non collectif, remplissez le tableau suivant.

Questions relatives aux zones d'assainissement collectif/non collectif des eaux usées

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
1. Y a-t-il des adaptations de grands secteurs (ouverture à l'urbanisation, passage de l'ANC à l'AC ou inversement pour diverses raisons possibles), qui sont à l'origine de la volonté de révision du zonage d'assainissement ?	Oui <input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> non <i>modification sur des petits secteurs.</i>
2. Conformément à l'article L2224-8 du CGCT, avez-vous établi votre schéma descriptif d'assainissement collectif des eaux usées ⁵ ?	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> non
3. Les contrôles des assainissements non collectifs ont-ils été réalisés ?	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> non
• Sont-ils en cours et dans quels délais seront-ils réalisés ?	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> non
• Les non-conformités ont-elles été levées ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> non <i>en partie (réhabilitations)</i>
• Sont-elles en cours d'être levées ?	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> non
1. Au sein de votre PLU, imposez-vous, dans le règlement un minimum de surface parcellaire sur les zones d'assainissement non collectif ?	Oui <input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> non - sans objet Combien :
2. La collectivité compétente (ou les collectivités adhérentes) dispose-t-elle de déclarations de prélèvement (puits ou forage privés) selon l'article L2224-9 du CGCT ?	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> non
Si oui, sont-ils sur (à proximité d') une zone pressentie comme devant accueillir un zonage ANC ?	Oui <input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> non
3. Est-il prévu d'autres modes de gestion des eaux usées traitées en Assainissement Non Collectif (ANC) que l'infiltration (rejet en milieu hydraulique superficiel ...) ?	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> non
Si oui, lesquels : <i>filices compactes, microsteps</i>	
4. La station de traitement des eaux usées (STEU) actuelle est-elle en surcharge ⁶ ?	Oui <input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> non
• Par temps sec ?	Oui <input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> non <i>La station principale de Chambéry :</i>
• Par temps de pluie ?	Oui <input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> non
• De façon saisonnière ?	Oui <input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> non

⁴ Séparatif : un réseau d'eaux usées strictes, voire parfois complété d'un réseau d'eaux pluviales strictes

⁵ Selon le décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable

⁶ référence réglementaire pour estimer la surcharge : les valeurs limites de l'arrêté du 22 juin 2007, et (parce qu'il peut être plus restrictif) les valeurs limites définies dans l'arrêté préfectoral propre à la station d'épuration (ou au système d'assainissement)

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
1. Avez-vous des procédures d'urgence en cas de rupture accidentelle d'un des éléments de votre système d'assainissement (coupure électrique, pompe, STEU)? Lesquelles : <i>astreinte 24h/24h, procédures, prestataires</i>	<input checked="" type="radio"/> Oui - non
2. Avez-vous l'intention de rechercher une réduction de vos futures consommations énergétiques sur les équipements de votre système d'assainissement (postes,..) ? • Par une cohérence topographique entre les zones collectées ? • Autres : <i>Réduction de nuisances parasites, optimisation des systèmes de pompage, production d'énergie (méthanisation, solaire)</i>	<input checked="" type="radio"/> Oui - non <input type="radio"/> Oui - non

cf demande d'étude au cas par cas pour le zonage eaux pluviales

Si vous disposez de la compétence relative la planification et/ou gestion des eaux pluviales, remplissez le tableau suivant.

Questions relatives aux zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement.

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
1. Existe-t-il des risques ou enjeux liés à : • des problèmes d'écoulement des eaux pluviales ? • de ruissellement ? • de maîtrise de débit ? • d'imperméabilisation des sols ?	Oui – non Oui – non Oui – non Oui - non
Lesquels :	
1. Des mesures de gestion des eaux pluviales existent-elles déjà sur le territoire du zonage prévu ?	Oui - non
Lesquelles : Quelles ont été les raisons de leur mise en place ?	
2. Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire et des territoires limitrophes concernés par des risques liés aux eaux pluviales ?	Oui – non Si oui, fournir si possible une carte.
3. Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire où sont présents des enjeux de gestion pour les eaux pluviales (maîtrise de l'imperméabilisation, topographie, capacité des réseaux existants, limitation du ruissellement,...)?	Oui – non Si oui, fournir si possible une carte.
4. Des mesures permettant de gérer ces risques existent-elles ?	Oui - non
Si oui, lesquelles ?	
5. Disposez-vous d'un système de gestion des eaux pluviales (bassin, surverse, télégestion)?	Oui - non
6. Votre système d'assainissement eaux pluviales est-il déclaré ou autorisé conformément à la rubrique 2.1.5.0. de la nomenclature loi sur l'eau ⁷ ?	Oui - non

⁷ 2.1.5.0. Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) ; 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D).

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
1. Avez-vous rencontré des problématiques de capacité de votre réseau d'eaux pluviales par temps de pluie ? • Selon quelle fréquence ? • Dues à une mise en charge par un cours d'eau ?	Oui – non Oui - non
1. Votre commune a-t-elle fait l'objet d'une décision de catastrophe naturelle liée aux inondations ?	Oui – non
2. Avez-vous subi des • coulées de boues ? • glissements de terrain dus à un phénomène pluvieux ? • Autres :	Oui – non Oui - non
1. Votre territoire fait-il parti : • d'un SAGE en déficit eau ? • d'une Zone de Répartition des Eaux ?	Oui – non Oui – non

Si vous disposez de la compétence relative la planification et/ou gestion des eaux pluviales, remplissez le tableau suivant.

Questions relatives aux zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
1. Votre commune dispose-t-elle de réseaux de collecte des eaux pluviales ?	Oui - non
2. L'éventuel Schéma Directeur d'Assainissement (ou une démarche autre) aborde-t-il les questions de pollution des eaux pluviale(s) ? Des prescriptions ont-elles été proposées ? Si oui, lesquelles ?	Oui – non Oui - non
3. La réalisation d'ouvrages est-elle prévue ? Si oui lesquels et pour quel objectif ?	Oui - non
4. Les équipements prévus consommeront-ils une surface naturelle propre ? Sont-ils intégrés sous voirie, parking, bâti ?	Oui – non Oui - non

Autoévaluation (facultatif)

Au regard du questionnaire, estimez-vous qu'il est nécessaire que vos zonages définis au L2224-10 CGCT fassent l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'ils devront en être dispensés ?

Expliquez pourquoi :

Non car nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de conduire une évaluation en environnementale car :

- les études conduites en préalable au zonage ont pris en compte la dimension en environnementale (protection des cours d'eau, de la vigne, des périmètres de captage, des zones humides...)*
- le classement en collectif et la programmation de travaux envisagée visent à améliorer la situation existante*

A. Chambay Le... 14... 2019



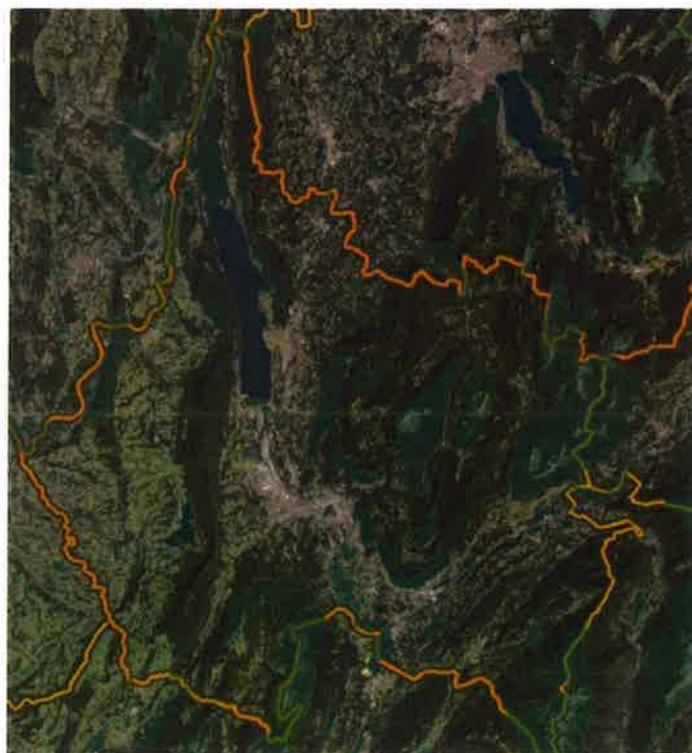
Annexe à la fiche d'examen au cas par cas

Zonage assainissement Grand Chambéry

Natura 2000



ZNIEFF type 1



Etat des masses d'eau superficielles

En gras les cours d'eau suivis par l'Agence dans le rapportage européen.

Code stat	Années	Etat écologique	Etat chimique
LEYS_300	2016	MOY	nd
TERN_660	2016	BE	
DORL_400	2016	BE	nd
LEYS_330	2016	BE	nd
LEYS_270	2016	MED	nd
BRUY_245	2016	MOY	nd
ERIE_240	2016	MED	nd
MARA_240	2016	MAUV	nd
VARO_240	2016	MOY	nd
LEYS_RC	2016	MED	MAUV
ALBA_20	2016	MOY	MAUV
MERE_21	2016	MED	BE
ALBA_275	2016	MED	MAUV
HYER_RC	2016	BE	BE
HYER_265	2016	MAUV	
SIER_REF	2016		
MOND_44	2016	BE	nd
SIER_365	2016	MAUV	
SIER_300	2016	MAUV	
DEYS_350	2016	MOY	
DEYS_345	2016	MAUV	
ALBE_370	2016	MOY	
DEYS_335	2016	MAUV	
DEYS_RC	2016	MOY	BE
SIER_RC	2016	MOY	MAUV
TILL_280	2016	MED	nd
TILL_255	2016	MED	nd
TILL_RC	2016	MED	BE
BELL_RC	2016	MAUV	BE
CHAU_23	2016	MED	BE

Albanne

Années (1)	Bilan de l'oxygène	Température	Nutriments		Acidification	Polluants spécifiques	Biovitalité benthique	Diagnoses	Macrophytes	Poissons	Hydrobiologie	Pressions hydro-morphologiques	ETAT ÉCOLOGIQUE	POTENTIEL ÉCOLOGIQUE	ETAT CHIMIQUE
			Nutriments N	Nutriments P											
2017	BE	TBE	BE	TBE	BE	BE	MOY	MOY					MOY		MAUV (1)

Belle eau

Années (1)	Bilan de l'oxygène	Température	Nutriments		Acidification	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Macrophytes	Poissons	Hydrozoaires	Pressions hydromorphologiques	ÉTAT ÉCOLOGIQUE	POTENTIEL ÉCOLOGIQUE	ÉTAT CHIMIQUE
			Nutriments N	Nutriments P											
2017	BE	TBE	BE	TBE	TBE	BE		MOY					MOY		BE

Hyères St Thibault

Années (1)	Bilan de l'oxygène	Température	Nutriments		Acidification	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Macrophytes	Poissons	Hydrozoaires	Pressions hydromorphologiques	ÉTAT ÉCOLOGIQUE	POTENTIEL ÉCOLOGIQUE	ÉTAT CHIMIQUE
			Nutriments N	Nutriments P											
2017	TBE	TBE	TBE	BE	BE	BE	TBE	MOY					MOY		BE

Leysse

Années (1)	Bilan de l'oxygène	Température	Nutriments		Acidification	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Macrophytes	Poissons	Hydrozoaires	Pressions hydromorphologiques	ÉTAT ÉCOLOGIQUE	POTENTIEL ÉCOLOGIQUE	ÉTAT CHIMIQUE
			Nutriments N	Nutriments P											
2017	TBE	TBE	BE	BE	BE	BE		TBE				Fort	MOY		MAUV

La Mère

Années (1)	Bilan de l'oxygène	Température	Nutriments		Acidification	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Macrophytes	Poissons	Hydrozoaires	Pressions hydromorphologiques	ÉTAT ÉCOLOGIQUE	POTENTIEL ÉCOLOGIQUE	ÉTAT CHIMIQUE
			Nutriments N	Nutriments P											
2017	BE	TBE	TBE	TBE	TBE	BE	MOY	MOY					MOY		BE

Tillet

Années (1)	Bilan de l'oxygène	Température	Nutriments		Acidification	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Macrophytes	Poissons	Hydrozoaires	Pressions hydromorphologiques	ÉTAT ÉCOLOGIQUE	POTENTIEL ÉCOLOGIQUE	ÉTAT CHIMIQUE
			Nutriments N	Nutriments P											
2017	TBE	MOY	BE	BE	BE	BE		MOY				Moy	MOY		BE

